

De : Amélie Collard <amelie.collard@fondationdelafaune.qc.ca>

Envoyé : 11 avril 2024 16:01

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Cc : Annabelle Avery <annabelle.avery@fondationdelafaune.qc.ca>; Maxime Brien <maxime.brien@fondationdelafaune.qc.ca>

Objet : RE: BAPE - Questions complémentaires - 3e série - DQ17- Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Bonjour Madame St-Gelais,

Je vous fais parvenir les réponses concernant les questions que vous m'avez transmises dans la correspondance ci-jointe datée du 10 avril dernier.

a) Quel était l'objectif de ce fonds ?

Le *Fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec* est un outil de financement qui a été créé en 2012 pour susciter et recevoir toute contribution destinée à être réinvestie dans des projets portant sur les habitats des oiseaux du Québec.

Ce fonds a principalement été créé afin d'inverser le déclin marqué de certains groupes d'espèces d'oiseaux du Québec (insectivores aériens, oiseaux champêtres, certaines espèces d'oiseaux forestiers, etc.). La création de ce fonds s'inscrit également dans un contexte où le loisir ornithologique est de plus en plus pratiqué par les québécois et où la quantité de demandes d'aide financière adressées à la Fondation de la faune est en augmentation constante malgré des revenus limités.

Les actions du fonds sont orientées autour de quatre axes, à savoir : 1) la protection des habitats, 2) l'aménagement ou la restauration de ces derniers, 3) la sensibilisation des acteurs du milieu à l'importance de l'habitat des oiseaux, et 4) le transfert de connaissances sur ces habitats auprès des gestionnaires de territoire et des propriétaires terriens.

En ce qui concerne la contribution financière à titre de compensation pour perte d'habitat de la grive de Bicknell en lien avec le parc Éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, elle a pour objectif spécifique de soutenir la mise en place d'aires protégées pour la grive de Bicknell sur les terres privées de l'ensemble physiographique du plateau des rivières Jacques-Cartier, Montmorency et Sainte-Anne ainsi qu'à soutenir des projets de recherche sur l'utilisation de l'habitat par la grive de Bicknell.

b) Depuis 2012, ce fond existe-t-il toujours et si oui, peut-il représenter une option de compensation pour des pertes d'habitat de nidification de la grive de Bicknell ?

La réponse est oui, ce fond existe toujours. Il peut représenter une option de compensation pour des pertes d'habitat de nidification de la grive de Bicknell. Toutefois, cette option devra au préalable faire l'objet de discussions avec la Fondation afin d'obtenir son approbation.

Je demeure disponible si vous avez des questions supplémentaires.

Veillez recevoir, Madame St-Gelais, mes plus cordiales salutations.

Amélie

P.S. Sachez que je serai en télétravail jusqu'à nouvel ordre. Il est donc plus facile de me rejoindre par courriel.

Amélie Collard

Gestionnaire de programmes



Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420

Québec (Québec) G1V 4P1

Téléphone : 418 644-7926 poste 137

Télécopie : 418 643-7655

Sans frais : 1 877 639 0742

amelie.collard@fondationdelafaune.qc.ca